



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RAPPORT DE JURY EXAMEN PROFESSIONNALISE

ADJAENES RESERVE SESSION 2015

4 postes étaient proposés cette année. Seuls 4 candidats éligibles à ce recrutement ont déposé un dossier RAEP et ils se sont tous présentés à l'entretien avec le jury. La moyenne s'établit à 12.25/20.

Le dossier RAEP :

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent présenter les postes occupés et les missions tant dans le service public que dans le secteur privé. Toutefois, le document relatif à l'expérience professionnelle ne doit pas être un simple récapitulatif des différents postes occupés. Il est indispensable de mettre en évidence les missions exercées et surtout les compétences acquises ou développées en privilégiant celles attendues d'un adjoint administratif.

Le rapport d'activité doit faire l'objet d'une attention toute particulière du candidat car il est pour lui l'occasion de mettre en évidence de manière détaillée les acquis de son expérience professionnelle. Le candidat doit démontrer en quoi ses expériences professionnelles antérieures lui ont permis d'acquérir les compétences attendues d'un adjoint administratif. Ce rapport doit également éclairer le jury sur les motivations du candidat à devenir adjoint administratif. Certains dossiers présentés cette année ne répondaient pas à ces attentes.

L'épreuve orale d'admission :

L'examen professionnalisé comporte une épreuve orale unique d'admission consistant en un entretien avec le jury.

L'épreuve d'entretien dure 20 minutes et elle débute par une courte présentation du candidat d'environ 5 minutes suivie de questions visant à apprécier les motivations et compétences du candidat pour exercer les fonctions d'adjoint d'administratif. Pour cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Lors de cette présentation, le candidat ne doit pas se contenter de détailler les missions, voir les tâches qu'il exécute mais il doit surtout valoriser les compétences acquises ou développées. De manière générale, les candidats ont éprouvé certaines difficultés à mettre en évidence les compétences acquises au cours de leur parcours alors qu'il s'agit de l'attente principale du jury lors de cet entretien.

La présentation du candidat doit donc être mieux préparée afin d'éviter deux écueils rencontrés cette année : une prestation trop courte qui interroge sur la capacité du candidat à mettre en valeur son parcours ou à l'inverse une prestation trop longue qui noie les membres du jury sous une masse d'informations non hiérarchisées.

Il est également indispensable pour le candidat d'effectuer des mises en situation afin d'apprendre à maîtriser son temps.

Les échanges avec les candidats ont également porté sur leur connaissance de la structure d'affectation et il est indispensable pour eux de connaître précisément non seulement le fonctionnement du service dans lequel ils exercent mais également les missions des autres services de l'établissement.

Le jury a également interrogé les candidats sur leur connaissance des autres structures dans lesquels ils étaient susceptibles d'exercer en tant qu'adjoint administratif. Certains candidats ne se sont pas suffisamment intéressés à cette problématique importante même dans le cadre d'un recrutement réservé.